

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1652

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La commune, échelon de trop

Au bout du lac, les divisions d'un ensemble urbain qui se joue des frontières risquent de compromettre son développement futur.

Il y a près de dix ans, dans un document intitulé *Quel logement social pour demain?*, le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), qui regroupe une large palette d'organisations politiques, syndicales et caritatives, posait la question de la validité des structures communales en matière d'aménagement du territoire. Et notamment de construction de logements: «A terme il faudra se reposer la question de l'échelon communal qui agit souvent comme un frein au développement». Depuis, de nombreux avatars se sont accumulés, comme autant de preuves à l'appui de cette prise de position.

La dernière en date, c'est la fronde de propriétaires de villas implantées sur le territoire des communes de Puplinge et de Thônex contre un projet du Département de l'aménagement de l'équipement et du logement (DAEL) de construire environ 2500 logements au lieu-dit «Les Communaux d'Ambilly». Cette minidésobéissance d'enfants gâtés est approuvée, voire encouragée, par les autorités des deux communes et soutenue par la droite parlementaire, soucieuse de caresser dans le sens du poil un électorat frileux. Les partis démocrate-chrétien, radical et libéral veulent imposer une diminution de la densité prévue, notamment dans les zones de contact entre le projet et les villas existantes.

En 1994, l'interrogation du RPSL se poursuivait par une proposition: «(...) il convien-

drait d'instaurer un conseil d'agglomération. Il viendrait s'intercaler entre la commune-ville et le canton.» Cette proposition fut exprimée déjà dans les années trente. A cette époque, la fusion de Genève avec quatre communes contiguës, Eaux-Vives, Plainpalais, Pâquis et Petit-Saconnex - Carouge refusa - était justifiée par le développement de la ville bien au-delà des limites de la commune. Mais ce compromis territorial resta minimal en regard du développement réel de la ville, notamment le long des voies de communication nouvellement étendues, en particulier le long du réseau du tramway.

Une confédération de communes

Auparavant déjà des propositions de modifier la répartition des compétences entre ville et canton en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire avaient été lancées.

Ainsi Camille Martin (1877 - 1928), responsable du bureau du plan d'extension du Département des travaux publics, imaginait un ensemble regroupant les communes très urbanisées contiguës, mais aussi celles en cours d'urbanisation et celles qui présentaient des potentiels de développement urbain. Il parvenait ainsi à un ensemble de dix-neuf communes regroupant près de 80% de la population du canton et dont «l'unité résulte avant tout de la communauté des intérêts et de l'identité des occupations des habitants»¹.

Camille Martin n'était pas partisan d'une fusion. Selon lui, le regroupement des dix-neuf communes concernées par le développement de la ville constituait, d'une part, un poids disproportionné par rapport à l'ensemble du canton et, d'autre part, aurait mis en présence deux entités trop fortes, la ville et le canton, dont la collaboration était déjà aléatoire à cette époque. Il préconisait une confédération de communes, sous la présidence du Conseil d'Etat. Il s'agissait surtout de ne pas créer de sources de conflits supplémentaires, tout en avançant sur la voie d'une unification: «Toute mesure susceptible d'augmenter les chances de conflit et de retarder l'unification (...) devrait être rejetée»¹.

Cette proposition mériterait aujourd'hui d'être reconsidérée, en y associant, sous une forme à définir, les communes françaises et vaudoises concernées. Le canton de Genève est un canton-ville, un ensemble urbain. Perpétuer, voire revendiquer, une division politique de cet ensemble ne peut être que contre-productif en regard non seulement de l'avenir de Genève comme ville internationale, mais aussi de la promotion de l'idée même de la ville dans toute la Suisse. *dm*

¹ «A propos de la fusion de la ville et de communes suburbaines: notes d'un urbaniste», in *Bulletin de la société pour l'Amélioration du Logement*, 36, 1924.

Les désemparés

Il est des marginaux qui sont nos familiers. Parfois, solitaires, ils nous abordent faisant la manche. On les reconnaît. On remarque même leur absence, leur retour, habillés de neuf, quand tout va bien, presque rétablis.

Jérôme Meizoz a esquissé le portrait de quelques-uns d'entre eux. J'ai aimé ces portraits.

«Celui-ci est un géant colérique

Efflanqué, immense, squelettique comme le sac de campeur à cadre de métal léger qu'il porte toujours.»

La vie d'adolescent de l'auteur lui a fait aussi croiser non des marginaux, mais des originaux, tel ce chanoine, professeur de latin qui, en début de cour, ordonnait à ses élèves: «Prenez une feuille, vierge comme vous, martyre comme moi.»

Puis le propos s'élargit. L'auteur lui-même au gré d'une errance dans une ville, inspiré par un tableau, devient un «désemparé», mais sans romantisme, car le trait est direct et la phrase énergique.

ag

Jérôme Meizoz, *Les désemparés*, Zoé, 2005.